

### Les Contractants

Le présent contrat est passé entre :

D'une part les producteurs:

**EARL KEROUZE**  
Claire et Yann YOBE  
La Grande Goublaie  
22400 Saint-Alban

D'autre part l'adhérent-e :

M. / Mme ..... Prénom .....  
E-mail : ..... Téléphone : .....  
demeurant.....

**Objet et durée du contrat** (engagement séparé pour chaque saison de 6 mois à la date d'échéance. Possibilité de s'engager sur une seule saison)

**Saison 7-Automne-Hiver** ...../...../2017 au ...../02/2018

pour l'approvisionnement de ..... panier(s) de pain ([pas de paniers le 28 déc](#))  
par **semaine/quinzaine** (rayer la mention inutile) Gr 1  Gr2

**Saison 8-Printemps-Eté** ...../...../2018 au ...../08/2018

pour l'approvisionnement de ..... panier(s) de pain ([pas de paniers les 10/5-12/7- 16/8](#))  
par **semaine/quinzaine** (rayer la mention inutile) Gr 1  Gr2

Type	Poids & Tarif		Qté pains	Nombre de		Total
	500g	1kg		Sem	Quinz	
<b>« Classique »</b>						
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	2,71 €	5,14 €				..... €
<input type="checkbox"/> Campagne <input type="checkbox"/> Paysan <input type="checkbox"/> Complet	2,25 €	4,10 €				..... €
<input type="checkbox"/> Graines	3,25 €	6,10 €				..... €
<input type="checkbox"/> Petit Epeautre	3,55 €	7,00 €				..... €
<b>« Spécial »</b>	<b>400g</b>					..... €
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	3,30 €					..... €
<input type="checkbox"/> Raisins <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Chocolat <input type="checkbox"/> Olives	3,25 €					..... €
<input type="checkbox"/> Raisins-Noisettes	3,45 €					..... €
(*) tarif calculé à partir de la moyenne des tarifs des variétés concernées						<b>Total</b> ..... €

Type	Poids & Tarif		Qté pains	Nombre de		Total
	500g	1kg		Sem	Quinz	
<b>« Classique »</b>						
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	2,71 €	5,14 €				..... €
<input type="checkbox"/> Campagne <input type="checkbox"/> Paysan <input type="checkbox"/> Complet	2,25 €	4,10 €				..... €
<input type="checkbox"/> Graines	3,25 €	6,10 €				..... €
<input type="checkbox"/> Petit Epeautre	3,55 €	7,00 €				..... €
<b>« Spécial »</b>	<b>400g</b>					..... €
<input type="checkbox"/> Différent à chaque distribution*	3,30 €					..... €
<input type="checkbox"/> Raisins <input type="checkbox"/> Noix <input type="checkbox"/> Chocolat <input type="checkbox"/> Olives	3,25 €					..... €
<input type="checkbox"/> Raisins-Noisettes	3,45 €					..... €
(*) tarif calculé à partir de la moyenne des tarifs des variétés concernées						<b>Total</b> ..... €

L'adhérent-e choisit de régler par ..... chèques de ..... €

Fait à Erquy, le .....  
Signature de l'adhérent-e

Signature de EARL KEROUZE

L'adhérent-e choisit de régler par ..... chèques de ..... €

Fait à Erquy, le .....  
Signature de l'adhérent-e

Signature de EARL KEROUZE

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le présent contrat, à savoir :

### **Engagement de l'Adhérent-e**

- ⤴ Etre membre de l'association « Les Paniers d'Erquy » et à jour de la cotisation pour l'année en cours
- ⤴ Préfinancer la production
- ⤴ Assurer au moins 1 permanence de distribution du pain pendant la durée du contrat
- ⤴ Gérer le partage éventuel de son « pain », ses retards et absences (vacances ...) aux distributions
- ⤴ Participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an)

### **Engagement des Producteurs**

- ⤴ Livrer chaque semaine des produits bio de qualité issus de leur production
- ⤴ Etre présent aux distributions autant que possible en fonction de leur charge de travail
- ⤴ Donner régulièrement des nouvelles sur le déroulement de leur activité et les difficultés éventuelles rencontrées
- ⤴ Accueillir les adhérents sur leur site de production à minima une fois par saison de contrat
- ⤴ Etre transparent sur le mode de fixation du prix, les méthodes de travail et l'approvisionnement de matières premières

### **Engagements communs**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et avantages liés à l'activité et à faire part à l'association « Les paniers d'Erquy » des soucis rencontrés

### **Les distributions**

Les distributions ont lieu les jeudis de 18h30 à 19h45 à la salle municipale de l'Eden, 14 rue Castelnau, Erquy. **Elles sont assurées par au moins 3 adhérents de l'association.**

**Important ! Pour les personnes qui choisissent les paniers à la quinzaine :**  Groupe 1 (semaine impaire)  Groupe 2 (semaine paire)

Si vous avez un doute, référez-vous au calendrier des distributions remis avec le présent contrat ou consultable sur la page « contrats et adhésions » du site.

En cas de nécessité, « Les paniers d'Erquy » se réserve le droit de modifier le lieu, le jour ou l'horaire de distribution.

**En cas de situation exceptionnelle**, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, le producteur partenaire et le collectif de l'association « Les paniers d'Erquy ».

### **Mode de paiement**

Pour les règlements échelonnés, le maximum conseillé est de 4 chèques par contrat.

Le principe de l'AMAP reposant sur l'avance faite au producteur, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à l'association qui les remettra à EARL KEROUEZE selon la périodicité choisie.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de EARL KEROUEZE et datés du jour de la signature du contrat.